

92D407

1

ALVAREZ

**SLA CREATION**

Société Anonyme  
Au capital de 350 200 Francs

**Siège social :**

Parc Mossant  
Rue Zamenhof  
26300 BOURG DE PEAGE

RCS : ROMANS B 388 551 004

DÉPOSÉ AU GREFFE  
DE COMMERCE

30 MAI 2002

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE réunie EXTRAORDINAIREMENT**

**L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT,**

**LE VINGT ET UN FEVRIER**

**A DIX SEPT HEURES,**

Les actionnaires de la société dénommée **S.L.A. CREATION**, société anonyme au capital de 350 000 Francs, divisé en 3 500 actions de 100 Francs de numéraire chacune, dont le siège social est sis à BOURG DE PEAGE (Drôme), Parc Mossant Rue Zamenhof, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, à la demande des administrateurs sollicitant la réunion d'une assemblée générale en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

**Monsieur Serge-Louis ALVAREZ**, préside la séance.

**Monsieur Serge-Louis ALVAREZ** prend la parole, pour évoquer le décès de son père, **Monsieur Roger ALVAREZ**, survenu le 24 Janvier 1997. Il rend hommage à sa mémoire et rappelle l'intégrité avec laquelle il avait assumé ses fonctions.

**Madame Carmen ALVAREZ** et **Mademoiselle Nathalie GIRES** seuls actionnaires présents acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

**Monsieur Jean-Paul POLLEUX** est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote, soit 3 500 actions.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

*Handwritten signatures:*  
A large stylized signature, possibly "J.P. Polleux".  
Below it, "M. C. A." with a small "SM" above the "C".

**Monsieur Jean-Paul DEBARD**, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de **Monsieur Roger ALVAREZ**,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance expose aux actionnaires que du fait du décès de **Monsieur Roger ALVAREZ**, administrateur, le nombre des membres du Conseil d'administration est devenu inférieur au minimum requis par la loi. Il y a donc lieu de procéder de toute urgence à l'élection d'un nouvel administrateur.

Diverses observations ayant été échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, se prononçant sur le remplacement de **Monsieur Roger ALVAREZ** aux fonctions d'administrateur afin de satisfaire aux dispositions légales sur le minimum en nombre des membres du conseil d'administration, décide de nommer **Madame Carmen ALVAREZ** en qualité d'administrateur de la société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se tenir dans l'année 2 000 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Madame Carmen ALVAREZ**, qui demeure **38, Rue des Frères Montgolfier 26000 VALENCE**, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées, après avoir spécifié n'être frappée par aucune condamnation pénale, sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de les exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

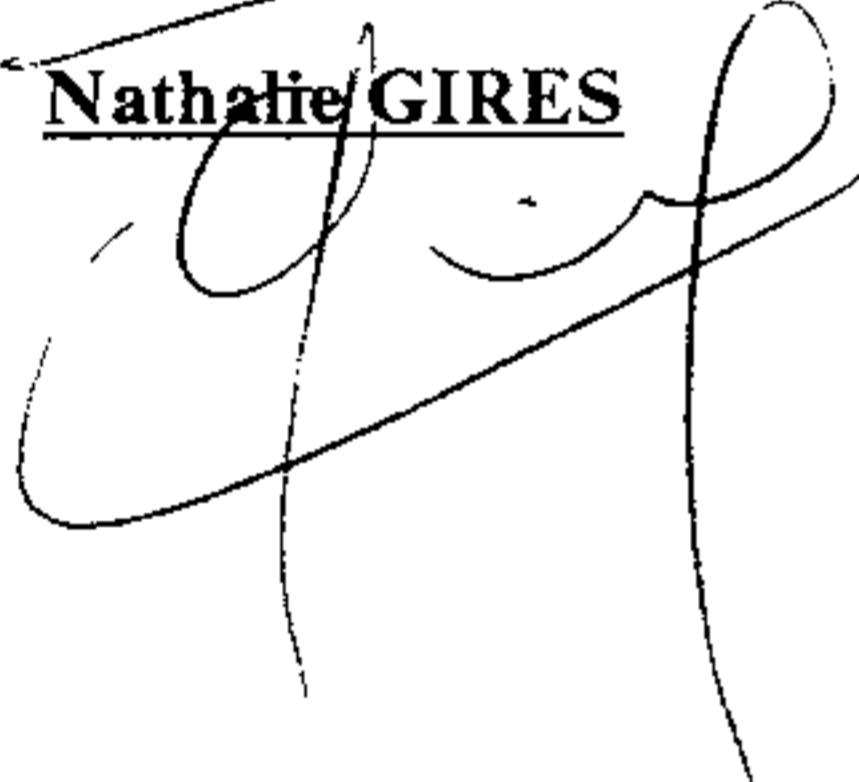
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


  
 A large handwritten signature is present at the top left. Below it are several smaller initials and signatures, including 'JM', 'M', and 'C.A.' at the bottom left.

**CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**  
**Serge Louis ALVAREZ****Les Scrutateurs****Carmen ALVAREZ****Nathalie GIRES****Le Secrétaire****Jean-Paul POLLEUX**